

N° DEL 2014.07.16/110

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 16 juillet 2014 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	10/07/2014
Affichage	10/07/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à BRUNET Pascale.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

THEME : CULTURE 1.

OBJET : PROJET POLE
CULTUREL.

Absents-Excusés :

PEYTHIEU Eric, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles,
ROMAIN Manuel,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Suite à la mission de conseil réalisée par le groupement PL Faloci, le projet de médiathèque s'inscrit dans une dimension intercommunale et doit se développer en plusieurs phases.

En effet, en tant que ville centre, la médiathèque de Briançon sera porteuse d'un projet intercommunal dans l'offre de services ainsi que dans l'harmonisation et la complémentarité avec les bibliothèques existantes.

L'hypothèse retenue couvre ainsi un bassin de 14 500 habitants intégrant la population de Briançon, Villard-Saint-Pancrace (1459 habitants), Puy-Saint-André (466 habitants), Puy-Saint-Pierre (506 habitants) et Cervières (171 habitants).

L'équipement normatif envisagé d'une surface de 1 043 m² comprend la médiathèque et les archives pour un coût d'investissement prévisionnel de 3 761 059,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Etat DRAC 50 %	1 880 529,50 €
Région 15 %	564 158,85 €
Département 15 %	564 158,85 €
Ville 20 %	752 211,80 €
Total	3 761 059,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'opération et son enveloppe financière ;
- De décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur PEYTHIEU Éric, n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires »

POUR : 24

CONTRE : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 25 JUL. 2014
PUBLIÉ LE 25 JUL. 2014
NOTIFIÉ LE 31 JUL. 2014

Le Maire,

Gérard FROMM